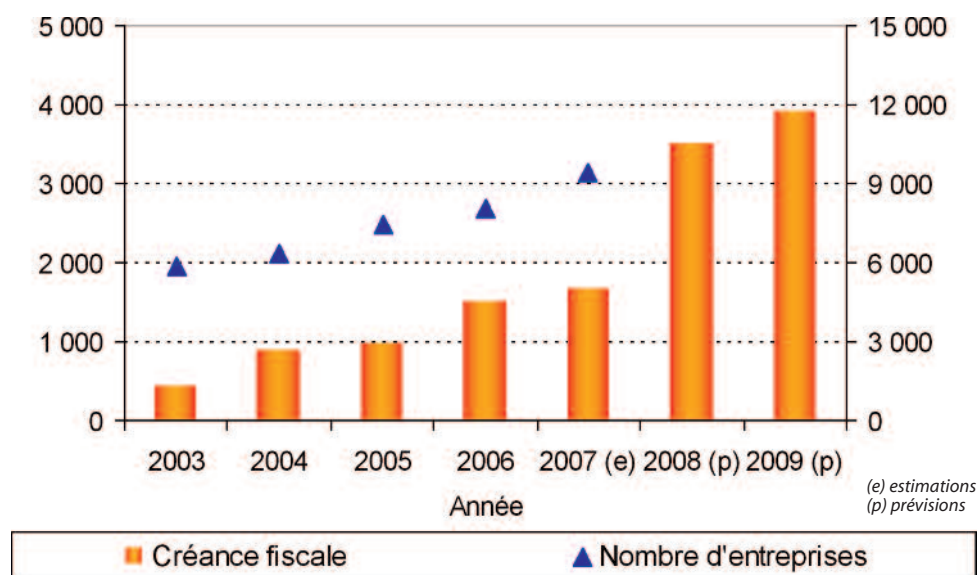


LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Un dispositif incitatif pour les entreprises

Une enquête lancée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'automne 2008 permet désormais d'avoir une première évaluation de la réforme du crédit d'impôt recherche (CIR) sur les entreprises. Les 700 entreprises ayant rempli un questionnaire exploitable représentent plus de 3 Mds € de dépenses de R&D et constituent un échantillon dont le profil est similaire à celui de l'ensemble des entreprises qui font de la R&D en France. Cette enquête est ainsi la première de cette ampleur menée sur le CIR. Elle sera complétée, en 2009, d'une étude qui portera notamment sur son impact sur les entreprises qui ne font pas aujourd'hui de recherche et développement et sur les entreprises étrangères qui envisagent d'investir en France. En 2010, une étude quantitative pourra être menée spécifiquement sur la réforme de 2008.

9500 entreprises déclarantes en 2007



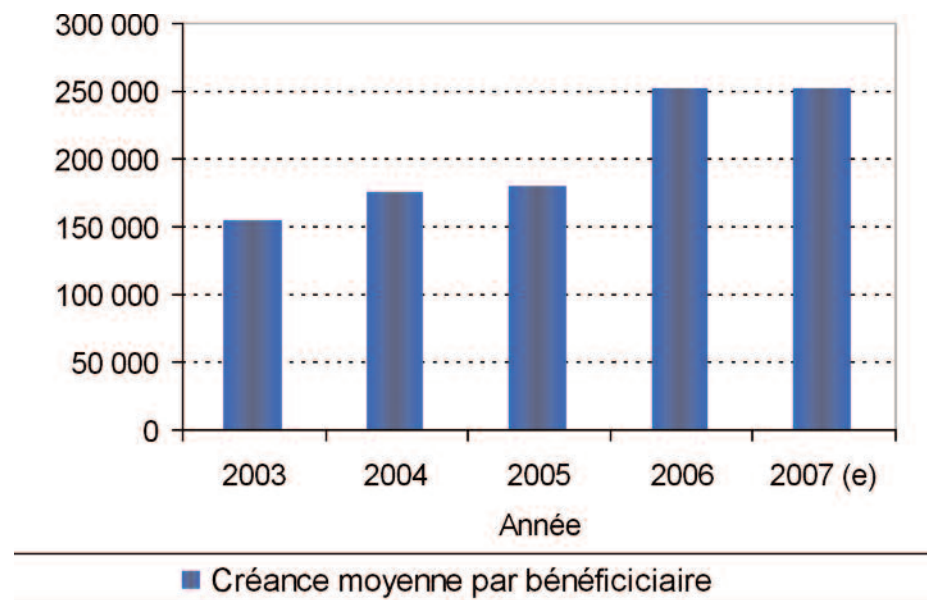


Le CIR et le contenu de la réforme de 2008 bénéficient d'un excellent taux de notoriété

Depuis la réforme de 2004 qui avait introduit une part en volume dans le calcul du CIR, le nombre d'entreprises déclarantes et le montant du CIR n'ont cessé de croître. 9500 entreprises ont envoyé une déclaration CIR au titre de 2007, soit une augmentation de 61% au cours des quatre dernières années. La forte augmentation du nombre de déclarants au titre depuis 2004 est le résultat de différents renforcements de la mesure et de l'accroissement des efforts de diffusion et de conseils aux entreprises.

L'enquête du ministère indique d'ailleurs que dès l'automne 2008, près de 90% des entreprises avaient connaissance de la réforme du CIR. Les nombreux contacts avec les entreprises, petites et grandes, confirment le bon niveau d'information et le grand intérêt des entreprises pour la réforme.

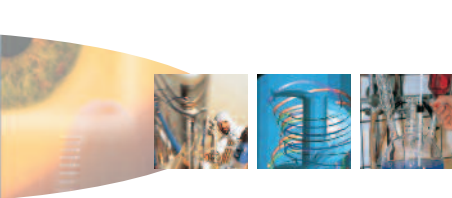
**Une créance moyenne par bénéficiaire de plus en plus importante :
252 000 € par bénéficiaire en 2007**



Les entreprises profitent davantage du CIR, comme en témoigne l'augmentation de près de 62% de la créance moyenne par bénéficiaire de 2003 à 2007.

Pour deux entreprises sur trois, le CIR a déjà permis de renforcer leurs dépenses de R&D, en interne et en partenariat

Déjà, sur la période 2005-2007, 58% des entreprises déclarent que le CIR leur a permis d'engager des dépenses de R&D plus élevées. Les petites entreprises (*moins de 250 salariés*) ont d'ailleurs déclaré une augmentation de leurs dépenses de R&D nettement supérieure à celle des plus grandes. C'est aussi auprès des plus petites entreprises que le CIR a l'impact le plus fort pour engager des projets de recherche à plus long terme.



Le dispositif spécifique en faveur de la recherche partenariale (doublement du CIR) est incitatif pour plus d'une entreprise sur trois. Ce sont surtout les grandes entreprises qui se sentent concernées. Il convient ici de rappeler aussi que cette mesure est pour l'instant moins connue des milieux économiques que le triplement du taux de la réforme de 2008.

Enfin, le dispositif visant à faciliter le recrutement de jeunes chercheurs (leur salaire compte double pendant deux ans dans l'assiette du CIR) est incitatif pour 30% des entreprises, en particulier pour les plus petites (*moins de 250 salariés*).

La réforme du CIR incite les entreprises à augmenter davantage leurs dépenses en R&D

L'enquête du ministère permet de prolonger ces résultats concernant 2005-2007 sur la période récente en interrogeant les entreprises sur l'impact prévisionnel de la réforme 2008. Elle révèle que la réforme va inciter 83% des entreprises qui n'utilisaient pas le CIR à y recourir. De plus, près de 50% des entreprises estiment que la réforme va leur permettre d'accroître leurs dépenses de R&D dans les deux ans. Cet impact prévisionnel est plus fort pour les entreprises qui ont déclaré connaître la réforme, il devrait donc s'accroître au fur et à mesure que la réforme sera mieux connue.

Pour 41% des entreprises de plus de 500 salariés, la réforme aura un effet d'accroissement de l'attractivité de la France pour la localisation de leurs activités de R&D. Pour ces entreprises, le renforcement du CIR permettra soit de relocaliser des activités de R&D qui avait été délocalisées, soit d'envisager que les nouvelles activités soient implantées en France.

Le CIR, un dispositif en harmonie avec l'ensemble des autres soutiens publics à la recherche et à l'innovation

Alors que plus de deux entreprises sur trois reçoivent une aide publique à l'innovation, elles considèrent que le CIR est la mesure centrale du gouvernement dans ce domaine : c'est l'aide la plus citée parmi l'ensemble du dispositif (*75% des réponses*). Les entreprises ne bénéficient d'ailleurs souvent que du CIR, en particulier les plus grandes.

En revanche, les plus petites entreprises (*moins de 20 salariés*) peuvent bénéficier de plusieurs aides (CIR, Oséo, JEI, aides locales). 88% des jeunes entreprises innovantes interrogées bénéficient du CIR.

Pour ce qui concerne les aides d'Oséo, 49% des entreprises déclarent en bénéficier. Les entreprises les plus grandes (*plus de 500 salariés*) tendent à bénéficier du CIR et de subventions.

Enfin, le CIR répond bien aux problématiques rencontrées par les entreprises en matière de R&D puisque les enjeux financiers sont les premiers freins à l'innovation cités dans l'enquête du ministère, en particulier le manque de moyens financiers qui a été cité par près de deux entreprises sur trois.